



## CAS en prévention des phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs

### *Critères de financement des frais de formation par la fondation Action Innocence*

#### **Contexte :**

Pour la volée de la formation 2026-2027, débutant le 4 septembre 2026, la Fondation [Action Innocence](#) offre, en collaboration avec l'association [AndyYou](#), la possibilité à des protagonistes d'association sportive romande de prendre part au processus de formation, dans le but de soutenir les actions visant à prévenir les phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs.

#### **Critères :**

Cette offre est cadrée par les critères suivants :

- Être bénévole depuis minimum 3 ans au sein d'une association sportive/club sportif dont le siège est en Suisse romande.
- S'engager à mettre en œuvre le projet développé dans le cadre de la formation pendant 3 ans en collaboration avec les différentes parties prenantes de l'association/club.

Le titre de CAS (Certificate of Advanced Studies) peut être délivré aux personnes ayant un niveau de formation tertiaire. Les personnes qui ne seraient pas au bénéfice d'un titre de niveau tertiaire peuvent accéder à la formation sur la base d'une procédure d'admission sur dossier.

Il est également possible de suivre les cours en tant qu'auditrice ou auditeur libre et recevoir une attestation de suivi de formation.

#### **Dossiers de candidature :**

Les personnes intéressées doivent fournir un dossier comprenant :

- Un CV complet.
- Une lettre de recommandation de l'association sportive/club sportif concerné.



**Haute école de travail social et de la santé Lausanne**  
Unité de formation continue  
Ch. des Abeilles 14 • 1010 Lausanne • Suisse  
+41 (0)21 651 62 00 • [www.hetsl.ch](http://www.hetsl.ch)



- Une lettre de motivation expliquant :
  - Projet personnel de formation.
  - Préprojet (concept et planification des démarches imaginées).

Le dossier est à transmettre à l'adresse électronique [basile.perret@hetsl.ch](mailto:basile.perret@hetsl.ch) et sera examiné par les membres du comité pédagogique de la formation et de la Direction d'Action Innocence d'ici au 1<sup>er</sup> juin 2026.

Une réponse sera donnée avant le 15 juin 2026. En cas de réponse positive, l'inscription finale à la formation se fera à l'adresse suivante : <https://www.hetsl.ch/formation-continue/formations-postgrades/cas/cas-en-prevention-des-phenomenes-de-harcelement-intimidation-entre-pairs#c12998>

Genève/Lausanne, le 16.03.26